

Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2022

Présents : C. THOMAS - V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - N. ROUQUAIROL - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. BOUCHE - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - M. WULLAERT - A. VAL - A. HERNANDEZ - G. CAVAILLÉ - I. DUMAS - L. MOULARD - A. BUIL - G. LAMBERT - I. BUFFET-PICHON - J.-E. RUBIO - C. CUENI - D. SCHÜWY - J.-P. FIORA
Mandats : N. ABBAL à C. THOMAS - V. BAUDE-TOUSSAINT à L. MOULARD - F. PIBAROT à M. WULLAERT - E. TOURRETTE à N. ROUQUAIROL - B. GRYNFELTT à C. BASTIER - D. BAGOT FLAUZAC à A. BUIL

Secrétaire de séance : Mme L. MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2022

Mme I. BUFFET PICHON dit que ses remarques envoyées par email n'ont pas été prises en compte.
M. le Maire précise que les remarques sur le compte-rendu devaient être envoyées avant le 24 juin 2022 afin de procéder à la rédaction définitive du procès-verbal à joindre à la convocation du présent conseil dans les délais impartis, or le mail est du 27 juin et est donc arrivé trop tard.
Elle demande que la précision de l'insulte apparaisse dans le procès-verbal.
Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal (2 abstentions : J-E RUBIO - C. CUENI et 1 vote contre : I. BUFFET PICHON)

II - Actualisation des taux d'indemnités kilométriques

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse avec les nouveaux taux d'indemnités kilométriques. Il précise que ces taux sont fixés par l'État et concernent aussi bien les élus que les agents municipaux.
Mme C. CUENI demande si dans le cadre des formations CFMEL elle peut présenter une note de frais.
M. le Maire répond par l'affirmative s'agissant de la formation des élus.
Le point II est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.
M. G. LAMBERT arrive en séance à 18h45.

III - Conventions de servitudes parcelles AE679 (anciennement AE 233) et AE 687

M. C. BASTIER distribue un nouveau projet aux membres du conseil puis il donne lecture de la note explicative de synthèse.
Mme C. CUENI questionne au sujet du numéro de la parcelle AE 233 : la délibération relative à cette parcelle sera modifiée si la parcelle AE 233 a changé après modification du cadastre.
Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, sous réserve que la parcelle 233 soit à jour.

IV - Convention de mise à disposition Salle Jean Moulin - Campotel

M. C. BASTIER donne lecture de la note explicative de synthèse. Il rappelle que la convention pour la location de salles incluait la salle Jean Moulin et qu'il s'agit de la supprimer, cette salle n'étant plus louée.
Mme C. CUENI dit que le samedi précédent, il y avait un mariage dans la salle du Campotel et qu'il y a beaucoup de nettoyage à faire au niveau des espaces verts.
M. C. BASTIER répond qu'en effet mais qu'il manque actuellement une personne au service des espaces verts.
Le point IV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

V - Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2022

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS dit qu'il s'agit d'une réaffectation de crédits de l'opération « façades Hôtel de Police » venant de l'opération « bâtiments communaux ».
Mme C. CUENI demande si cela avait déjà été budgété.
Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS répond qu'il avait été prévu 50.000 € pour la façade.
Elle précise que les travaux devraient bientôt commencer.
Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VI - Convention de partenariat entre la commune de Servian et les vignerons participant aux estivales du vin

M. Le Maire annonce qu'avec le succès des « Samedis du vin » de l'Agglo, la commune proposera les 23 juillet et 10 septembre les « Estivales du vin ». Cela nécessite une convention de partenariat entre la commune et les vigneron participants.

Mme C. CUENI s'étonne que la bouteille de vin soit vendue 10 € alors que sur le site elle vaut 7 €.

M. le Maire rappelle que la bouteille est vendue avec 2 verres.

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VII - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

- 2022-021 : SCHINDLER - CONTRAT DE MAINTENANCE
- 2022-022 : AMENAGEMENT DU CENTRE ANCIEN - LOT 2 - DURAND FERRINI - AVENANT 2
- 2022-023 : REHABILITATION DU PONT DE LA THONGUE - SODEA - MISSION MAITRISE D'ŒUVRE
- 2022-024 : MEDIATHEQUE - MO - NICOLAS ANDRE - RESILIATION CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT 1
- 2022-025 : MEDIATHEQUE - BUREAU APLES CONTROLE - MISSION CSPS - RESILIATION CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT 1
- 2022-026 : CONTRAT DE MAINTENANCE - SALLE DE RECEPTION LA PARENTHÈSE - POLYFROID 34
- 2022-027 : AMENAGEMENT DU CENTRE ANCIEN - LOT 2 - DURAND FERRINI - AVENANT 2 - ANNULE ET REMPLACE
- 2022-028 : CABINET MG RISK - CONSEIL ET ASSISTANCE CONSULTATION ASSURANCES

VIII - Questions diverses

Gestion des ordures ménagères - Résidence Azur et Les Sources

Mme D. SCHÜWY signale des dysfonctionnements concernant la sortie et la rentrée des poubelles dans ces deux résidences.

M. C. BASTIER donne lecture de la réponse du gestionnaire de la résidence « Les Sources ». Mme D. SCHÜWY dit qu'elle a pris des photos. Les poubelles débordent et dégagent des odeurs insupportables. Le gestionnaire sera à nouveau questionné.

Concernant la résidence « Azur », Mme D. SCHÜWY conteste la version du gestionnaire au sujet des horaires d'entrée et de sortie des bacs.

Mme C. CUENI demande la pose de conteneurs enterrés telle qu'énoncée par le SICTOM. Comme cela a été évoqué dans les rencontres de quartier, la municipalité va engager un travail avec ce syndicat afin de développer cette solution de collecte des déchets.

Parasols du Grand Café

Mme C. CUENI dit que les parasols sur la Place du Marché sont marqués par de la publicité.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une solution temporaire en attente de la réponse du maître d'œuvre sur la possibilité de mettre en place un dispositif au sol pour accueillir un parasol unique recouvrant toutes les tables. Il s'agit de vérifier la faisabilité par rapport aux pavés. Le Grand Café s'est engagé à mettre un parasol banalisé.

Festivités de l'été

M. le Maire énonce les animations qui vont ponctuer les soirs d'été avec un programme complet et varié.

Les élus sont invités à participer à la cérémonie du 14 juillet à 12h.

M. le Maire remercie le porte-drapeau N. ROUQUAIROL.

Circulation rue Alfred de Musset

Mme I. BUFFET PICHON demande des précisions sur la circulation dans la rue Alfred de Musset.

M. le Maire dit que des essais ont été réalisés sur cet axe suivis d'une rencontre avec les riverains. L'enjeu est de sécuriser la circulation piétonne. Un plateau traversant et des passages piétons seront réalisés prochainement.

Mme C. CUENI demande quels sont les véhicules qui stationnent sur cette rue.

M. le Maire répond qu'il s'agit des riverains qui n'ont pas de garage.

La séance est levée à 19h30.

Christophe THOMAS
Maire



Lyliane MOULARD
Secrétaire de séance